

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Westen



Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Mercredi , 12h40 - 13h40 au Hall Omnisports Leudelange	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Mercredi , 15h55 - 16h55 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Mercredi , 17h00 - 18h00 au Hall Omnisports Leudelange		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Lundi , 15h50 - 17h20 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 14h00 - 16h00 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 16h00 - 18h00 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 1 (FR/GB)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Jeudi , 14h00 - 15h00 ou Samedi , 13h00 - 14h00 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 2 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 15h00 - 16h30 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 3 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 16h30 - 18h30 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 4 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Samedi , 10h30 - 12h30 au Kinneksbond - Mamer		

* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	Mardi, 17h15 - 19h15 à l'Ecole de musique Kehlen ou Mercredi, 16h00 - 18h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange	75 €	100 €
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	Lundi, 17h30 - 19h30 à l'Ecole de musique Kehlen ou Mercredi, 18h00 - 20h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange		
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	Mardi, 18h00 - 20h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange ou Mercredi, 19h00 - 21h00 au Kinneksbond - Mamer	gratuit	
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	Lundi, 18h00 - 20h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange ou Jeudi, 19h00 - 21h00 au Kinneksbond - Mamer		

COURS COLLECTIFS

(Formation théâtrale et pratique collective)

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	- à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	Lundi, 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00 ou 18h00 - 19h00 Mardi, 14h00 - 15h15 ou 15h15 - 16h20 ou 16h20 - 17h25 ou 17h25 - 18h30 à Kehlen (Ecole de musique) Samedi, 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30 à Bertrange (Schauwenburg)	gratuit	/
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	Vendredi, 12h50 - 13h35 à Leudelange		
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans	Lundi, 20h00 - 21h00 à Bertrange (Ecole de musique ArcA) ou Mercredi, 20h00 - 21h30 au Kinneksbond - Mamer		100 €

* Sous réserve de changements au vu des inscriptions



COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano / Orgue / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 2. - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
Chant individuel	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

Procédure d'inscription

Les fiches d'inscriptions sont à envoyer uniquement à inscriptions.westen@ugda.lu du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024, en format pdf.**

Merci de bien préciser dans l'objet du mail: "Leudelange - votre nom" (Ex.: Leudelange-Marie.Muller)

Informations - Museksschoul Westen

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA

Nathalie Alves: 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu

Ne pas utiliser ce mail pour envoyer les fiches d'inscriptions.

Informations - Leudelange

Administration communale de Leudelange

Olivier Nassimbeni:
37 92 92 206 / olivier.nassimbeni@leudelange.lu

La commune de Leudelange se réserve le droit de transmettre les informations de votre inscription à la « Leidelenger Musek » et à la « Chorale Ste Cécile de Leudelange », qui traiteront les données à caractère personnel de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales luxembourgeoises et européennes relatives à la protection des données.

Location d'instruments à vent

Leidelenger Musek:

Les instruments à vent (flûte traversière, haubois, clarinette, basson, saxophone, cor, euphonium, trompette, trombone) et les instruments à percussion sont mis à disposition de l'élève par la "Leidelenger Musek". La mise à disposition des instruments à vent est subordonnée à une taxe de location, qui n'est pas due lorsque l'élève intègre les rangs de l'ensemble des jeunes 'Leidelenger Crescendi'.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : jugend@leidelengermusek.lu (Maité Louis / Josiane Fallah).

Formation instrumentale	Instrument: <input type="checkbox"/>	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>		
Formation théâtrale	Théâtre <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>		
	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser):	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**La rentrée scolaire aura lieu
le mercredi 18 septembre 2024.**